

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
L'HONORABLE ALLAN J. MACEachEN,  
VICE-PREMIER MINISTRE ET  
SECRETARE D'ÉTAT AUX AFFAIRES  
EXTERIEURES, A LA 38EME SESSION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
NATIONS UNIES, NEW YORK, LE  
27 SEPTEMBRE 1983

---

LE RENFORCEMENT DE L'ONU:  
RECHERCHE DE MESURES CONCRETES

( TRADUCTION )

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
L'HONORABLE ALLAN J. MACEACHEN,  
VICE-PREMIER MINISTRE ET SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, À LA  
38<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES NATIONS UNIES, NEW YORK, LE  
27 SEPTEMBRE 1983

---

LE RENFORCEMENT DE L'ONU:

RECHERCHE DE MESURES CONCRÈTES

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer de la pleine collaboration de la délégation canadienne dans l'exécution de votre mandat. Vous pouvez en outre compter sur notre soutien dans vos initiatives en vue d'accroître l'efficacité de l'Assemblée, objectif que vous avez d'ailleurs mis en relief la semaine dernière dans votre déclaration d'ouverture.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nièves, le 158e membre de notre Organisation. Saint-Christophe est un voisin de l'hémisphère, un partenaire du Commonwealth et un grand ami pour bon nombre de touristes canadiens.

Monsieur le Président, nous nous réunissons à un moment où la tension se fait plus vive dans le monde. Depuis l'an dernier, bon nombre de problèmes internationaux ont pris une urgence nouvelle. Jamais n'aura-t-il été aussi nécessaire de pouvoir compter sur une Organisation des Nations Unies dynamique.

Il y a un an, sous l'inspiration du Secrétaire général, nous jetions un regard critique sur cette Organisation. Après avoir mesuré les attentes en regard des réalités, nul d'entre nous n'a été étonné de constater qu'il y avait un manque. Nous avons reconnu que nous étions plongés dans ce que le Secrétaire général a appelé à juste titre "la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales", et nous avons unanimement convenu du besoin impératif de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies. Nous n'avons toujours pas réussi.

Le moment est maintenant venu de dépasser les généralités - sur lesquelles nous pouvons tous nous entendre - pour adopter des mesures concrètes visant à renforcer le système multilatéral.

#### PAIX ET SECURITE

La réputation de l'Organisation des Nations Unies se mesure généralement à sa contribution à la paix et à la sécurité. Il nous faut renverser la perception actuelle qui veut que l'ONU soit incapable de réagir vigoureusement aux crises et aux conflits. Nous devons faire une utilisation plus créative des dispositions et mécanismes existants de la Charte.

La clé à cet égard réside dans le Conseil de sécurité, dans ses rapports avec le Secrétaire général, ainsi que dans la relation de coopération qui s'établit entre les membres de cet organe. Les membres du Conseil ont cherché des moyens de rendre leurs travaux plus efficaces. Il serait regrettable que des réalités politiques interdisent toute amélioration sensible. Nous comptons sur eux, et plus particulièrement sur les membres permanents, pour qu'ils exercent leurs responsabilités au nom de tous les États membres.

Est-il naïf d'exiger du Conseil qu'il tende vers un meilleur esprit de coopération et qu'il assume ses responsabilités? On se le demande à la lumière des événements récents. Le monde n'est pas près d'oublier que le Conseil n'a pu prendre les mesures voulues à la suite de la destruction d'un avion civil par l'Union soviétique. Il ne suffit pas de déplorer que le veto mis par les Soviétiques à cette occasion fasse partie des dures réalités de la vie. L'exercice de ce droit, dans les circonstances, a constitué un geste cynique et irresponsable et il a empêché le Conseil de prendre des mesures pour garantir la sécurité de l'aviation civile internationale.

Les Canadiens continuent d'être outrés par la tragédie du 1er septembre. Le 12 septembre, la Chambre des communes du Canada a unanimement condamné "l'attaque injustifiée et la destruction de l'avion de ligne coréen sur l'ordre des autorités soviétiques". Elle a par ailleurs exigé "du gouvernement soviétique une explication pleine et véridique de cet acte brutal", et "que le gouvernement soviétique collabore pleinement à toute enquête impartiale menée sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de prévenir la répétition d'une telle tragédie". Enfin, la Chambre a exigé "que les autorités soviétiques offrent immédiatement de généreuses indemnités aux familles de toutes les victimes, y compris les victimes canadiennes". Le texte de cette motion a été distribué le 13 septembre en tant que document du Conseil de sécurité et est mis à la disposition de tous les membres des Nations Unies.

Les Canadiens ne savent trop que penser de cette incapacité persistante du gouvernement soviétique de donner suite aux communications canadiennes officielles dans cette affaire. Une dépêche de l'Agence Tass est une réponse insolente à une demande raisonnable d'information.

Une institution des Nations Unies - l'Organisation de l'aviation civile internationale - procède effectivement maintenant à une enquête impartiale pour déterminer d'urgence les circonstances de l'incident. Elle passe également en revue les moyens qui pourraient permettre d'empêcher que se reproduise pareille tragédie. Les Canadiens s'attendent des autorités soviétiques qu'elles collaborent pleinement avec l'OACI.

L'inefficacité du Conseil dans cette affaire souligne à nouveau la nécessité de chercher des mécanismes qui permettent aux membres du Conseil de faire montre d'une souplesse et d'une créativité plus grandes dans leur examen des différends.

J'espère que les membres du Conseil pourront s'entendre sur les mesures concrètes suivantes:

- Premièrement, le Secrétaire général devrait être encouragé à utiliser davantage les pouvoirs qui lui sont confiés en vertu de l'Article 99 pour attirer l'attention du Conseil sur les situations de crise réelles ou potentielles. Pour ce faire, il faudrait lui donner de plus grands pouvoirs d'enquête.

- Deuxièmement, le Conseil devrait se réunir de façon informelle pour parer aux crises possibles, en examinant les différends naissants lors de séances à huis clos avec le Secrétaire général.

- Troisièmement, le Secrétaire général doit se voir doté de ressources humaines et matérielles additionnelles de façon à ce qu'il puisse utiliser plus efficacement ses "bons offices" et faciliter ainsi le règlement des différends.

Il ne s'agit pas là de mesures révolutionnaires. Elles peuvent être prises sur la base du mandat existant et en réaffectant les ressources. Elles seraient par ailleurs utiles et concrètes.

Ces mesures, Monsieur le Président, faciliteraient, au regard de problèmes spécifiques, la réalisation de progrès tangibles dont nous avons si grandement besoin. Le Secrétaire général a assumé ses responsabilités de façon exemplaire. Mais il n'a pas de pouvoirs surnaturels, ni hélas de pouvoirs supranationaux. Nous, gouvernements membres, devons également assumer nos responsabilités.

Le Secrétaire général vient de nous rendre compte d'un problème qu'il est impératif de régler, celui de la Namibie. Presque cinq années jour pour jour se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435. Les questions en suspens concernant son application ont, pour la plupart, été réglées au prix de concessions de la part de toutes les parties.

Rien ne saurait justifier de nouveaux retards. La condition préalable posée par l'Afrique du Sud à la mise en oeuvre de cette résolution, à savoir le retrait des forces cubaines en Angola, ne saurait légitimer son occupation illégale de la Namibie. La question de principe est claire. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola.

Le Secrétaire général a décrit très clairement les réalités politiques dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité:

- si la résolution 435 n'est pas appuyée rapidement, il s'ensuivra d'autres conséquences désastreuses; et
- pour atteindre cet objectif, il faudra obtenir la collaboration de toutes les parties concernées, surtout celles qui le sont directement.

La première étape est claire. L'Afrique du Sud doit cesser ses incursions et son intervention en Angola. Elle ne doit pas chercher à refaire unilatéralement la région: les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés.

Deuxièmement, le Président de l'Angola a réaffirmé que son pays ne désirait nullement compter sur des troupes étrangères, ni les autoriser à rester là-bas une fois que l'Angola ne sera plus menacé. Il est donc urgent d'adopter des mesures en vue de renforcer la confiance et de diminuer les tensions entre les parties directement concernées.

Troisièmement, il est essentiel de mettre en oeuvre en 1984 la résolution 435, faute de quoi il ne pourra y avoir de paix dans cette région. Ceux qui militent en faveur de la paix sauront relever ce défi.

Il devrait y avoir une quatrième étape. La CNUCED étudie actuellement les besoins sociaux et économiques de la Namibie. La communauté internationale devra venir en aide à une Namibie indépendante. Le Canada, pour sa part, est prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Monsieur le Président, l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et celle du Kampuchea par le Vietnam continuent de défier les résolutions adoptées par cette Assemblée. Les pays de l'ASEAN ont mis de l'avant, la semaine dernière, des propositions constructives en vue de trouver une solution au problème du Kampuchea. Sur la question de l'Afghanistan, d'autre part, le Secrétaire général et son représentant personnel se sont efforcés d'amener les parties à engager un dialogue véritable. Mais l'obtention d'une solution équitable nécessitera de l'Union soviétique qu'elle fasse montre d'un sens plus grand des responsabilités.

Le Canada a participé à quinze forces de maintien de la paix et équipes d'observation de l'ONU. Le maintien de la paix peut être un instrument important de promotion du règlement pacifique des différends. Ainsi, la présence de la Force des Nations Unies à Chypre a empêché la reprise des luttes intercommunautaires et a contribué à maintenir l'ordre public. Cependant, il n'y a encore aucune solution aux problèmes fondamentaux de l'île. Le Secrétaire général et son représentant ont récemment présenté des idées valables sur les façons de parvenir à un règlement. Mais aucun règlement juste et durable ne saurait intervenir tant que les parties elles-mêmes ne seront pas disposées à s'engager sérieusement à négocier. L'établissement de la paix doit être considéré comme le pendant du maintien de la paix.

La situation alarmante qui sévit en Amérique centrale continue de nous préoccuper. Les solutions politiques aux problèmes de la région tardent à venir. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'initiative du Groupe de Contadora en vue de trouver une voie de réconciliation, de concert avec les cinq pays d'Amérique centrale. Nous sommes persuadés que seuls les pays de la région peuvent trouver des solutions durables à leurs problèmes; cette approche est d'ailleurs tout à fait conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. L'initiative du Groupe de Contadora fournit un cadre de stabilité et de coopération qui permettra de s'attaquer aux problèmes de la région de manière plus constructive qu'en ayant recours à des moyens militaires.

Le succès de cette initiative dépendra avant tout de la réaction concrète de toutes les parties intéressées à l'offre de "démilitarisation vérifiable" présentée à point nommé par le Président Reagan. Il y a eu des réactions du Nicaragua et de Cuba, mais, jusqu'à présent, aucun dialogue ni diminution de l'activité militaire. Ces éléments sont essentiels à un règlement véritable de la situation en Amérique centrale. Le Canada apporterait son soutien à des

propositions concrètes du Groupe de Contadora en vue d'arrêter le processus de militarisation et d'assurer la vérification et la surveillance du retrait graduel de tout le personnel militaire étranger de la région.

Le Canada s'est engagé à appuyer ces mécanismes régionaux. Si les cinq pays d'Amérique centrale voulaient déployer de nouveaux efforts pour parvenir à s'entendre sur une approche commune de la planification économique et sociale, le Canada serait prêt à accroître ses contributions au titre des projets d'infrastructure régionale nécessaires. Nous sommes tout à fait disposés à continuer d'aider tous les pays de la région à résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Mais cette aide ne sera vraiment efficace qu'une fois qu'ils auront décidé conjointement de rejeter tout engagement militaire extérieur. Un effort commun de cette nature contribuerait à restaurer la stabilité politique et la confiance sans lesquelles les programmes de développement sont voués à l'échec.

Pour notre Organisation, ce sont sans doute les crises successives au Moyen-Orient qui constituent la question la plus contrariante. La situation au Liban a évolué de façon particulièrement tragique. Nous espérons que le cessez-le-feu qui vient d'intervenir sera respecté. Les problèmes internes de ce pays se compliquent en raison de l'intervention dans la région d'autres pays qui ont choisi, aux dépens du Liban, de poursuivre sans merci leurs propres intérêts en sol libanais. Le Canada appuie fermement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays. Les troupes étrangères doivent se retirer à moins que le gouvernement légitime du Liban ne fasse expressément appel à leur présence. Nous devons tous oeuvrer activement - par l'intermédiaire des Nations Unies et en recourant à tout autre mécanisme disponible - à la recherche d'une solution juste, fondée sur la réconciliation nationale.

Nous ne devons pas laisser d'autres événements détourner notre attention du conflit israélo-arabe. Au cours des douze mois écoulés depuis notre dernière rencontre, il ne s'est rien produit qui puisse diminuer le besoin pressant de trouver une solution permanente garantissant les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. J'encourage toutes les parties à faire preuve de modération. J'invite Israël à repenser sa politique de peuplement. J'exhorte toutes les parties à entreprendre de véritables négociations. J'engage tous les pays en cause à dire clairement, en termes non équivoques, qu'ils sont prêts à reconnaître le droit de tous les États de la région, y compris Israël, de vivre en paix et en sécurité.

Les questions liées au désarmement et à la limitation des armements sont aujourd'hui devenues la préoccupation centrale. Les négociations entre les grandes puissances n'ont pas encore donné de résultats notables. L'annonce faite hier par le Président Reagan nous permet d'espérer des progrès sur la question des forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI). Les propositions qu'il a formulées représentent un pas important et sont le signe d'une nouvelle souplesse américaine qui, nous l'espérons, trouvera sa contrepartie chez les Soviétiques.

C'est aux grandes puissances qu'il revient de faire la contribution la plus importante au désarmement et à la limitation des armements. Parallèlement, nous devons nous assurer que les négociations multilatérales menées sous l'égide de l'ONU servent à renforcer le processus de désarmement et de contrôle des armements. Nous disposons déjà de mécanismes à cette fin, mais ceux-ci doivent se montrer plus efficaces. Par exemple, le Comité du désarmement a connu des succès mitigés l'an dernier.

Je regrette que le Comité n'ait pas établi cette année un groupe de travail sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ainsi que l'avait souligné le Premier ministre Trudeau à la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, nous ne pouvons attendre plus longtemps si nous voulons parvenir à exclure toute possibilité de guerre dans l'espace. Nous devons agir promptement afin d'interdire l'introduction d'armes de guerre dans l'espace extra-atmosphérique. Je ne peux que louer le Groupe des 21 d'avoir reconnu l'urgence de la situation. Pour ce qui est du Canada, après avoir déposé un document de travail fondamental en 1982, nous avons poursuivi notre programme de recherches sur les aspects tant juridiques que techniques de cette question. Nous préconisons vivement l'établissement d'un groupe de travail au début de la session de 1984. Nous sommes prêts à participer pleinement à l'examen en profondeur des problèmes qui se posent.

Il reste que le Comité du désarmement a effectivement réalisé des progrès importants dans le domaine des armes chimiques. Grâce à la coopération dont a pu bénéficier le président canadien du Groupe de travail sur les armes chimiques, nous disposons aujourd'hui pour la première fois d'un document complet, adopté par consensus, et renfermant les grandes lignes d'une convention sur l'interdiction du développement, de la production et du stockage des armes chimiques, ainsi que sur la destruction de ces armes. Le Groupe de travail a été chargé d'entreprendre, dès le début de 1984, des négociations intensives sur le texte d'une convention. Le souci du

Canada d'éliminer la guerre chimique ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte à la Première Guerre mondiale, lorsque les troupes canadiennes ont été victimes de la première utilisation massive de gaz de combat. Les progrès technologiques sont venus, depuis, rendre les armes chimiques encore plus pernicieuses, ainsi que l'ont tristement démontré les événements survenus en Asie du Sud-Est ces dernières années. L'adoption, d'ici la fin de 1984, d'un projet de convention sur les armes chimiques constituerait à cet égard une véritable réussite.

Nous reconnaissons qu'il nous faut absolument nous entendre sur des mesures de vérification afin de pouvoir réaliser des progrès réels dans les négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada attache une importance particulière à l'élaboration de mécanismes internationaux de vérification. Nous avons d'ailleurs accordé une haute priorité à la recherche dans ce domaine. Ainsi, nous avons consenti des crédits accrus aux activités de recherche qui appuieront les aspects techniques et pratiques de la vérification. Nous espérons contribuer de façon concrète à l'efficacité du Comité du désarmement en partageant par son entremise le résultat de nos travaux sur la vérification.

#### COOPÉRATION ECONOMIQUE

Les institutions multilatérales connaissent dans la sphère économique les mêmes défis que dans la sphère politique. Nous avons déjà commencé à relever ces défis. L'an dernier, la coopération internationale a été renforcée par la série la plus intensive de consultations économiques de haut niveau depuis plusieurs années. Cette suite de rencontres - qui nous a menés de la réunion FMI/BIRD à Toronto en septembre dernier à la première Réunion ministérielle du GATT en dix ans, puis du Sommet des non-alignés à New Delhi au Sommet de Williamsburg et à la CNUCED VI - aura été épuisante mais fort valable.

Ces consultations ont encouragé l'application dans un certain nombre de secteurs de mesures nationales se renforçant mutuellement. L'inflation et les taux d'intérêt nominaux ont heureusement régressé. En ce qui concerne l'endettement, nous avons vu un remarquable effort de coopération pour mener simultanément d'importantes opérations de rééchelonnement. Le FMI a agi avec vigueur et souplesse. Les pays en développement ont adopté de courageux programmes de redressement pour rétablir l'équilibre de leurs paiements. Les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux ont maintenu leurs apports de

ressources pour le développement. La Réunion ministérielle du GATT a forcé les gouvernements à jeter un regard critique sur leur propre comportement et s'est traduite par des engagements renouvelés envers un système commercial multilatéral ouvert. Au Sommet de Williamsburg, les grandes nations occidentales ont reconnu l'interdépendance fondamentale de l'économie mondiale. Les pays en développement - gravement touchés par la récession mondiale - doivent être associés pleinement à la reprise globale.

Evidemment, il n'est pas question de nous reposer sur nos lauriers. Comme je l'ai dit à Belgrade, il n'y a pas de solution miracle à des problèmes complexes et profondément ancrés dans l'économie mondiale. Si nous voulons transformer l'actuelle reprise partielle et hésitante en une reprise durable et généralisée, il nous faudra mener l'action sur plusieurs fronts. Il est essentiel de maintenir l'effort pour réduire les taux d'intérêt. Quant au problème de la dette, nous devons assurer un mouvement adéquat de crédits vers les pays débiteurs afin d'appuyer leurs efforts d'ajustement. Des crédits publics suffisants doivent être consentis par le biais du FMI et des institutions de développement, surtout aux pays à faible revenu, et les banques commerciales doivent continuer à jouer un rôle important dans le financement international. Les besoins de l'IDA sont tout particulièrement aigus. Pour sa part, le Canada s'est à nouveau engagé à consacrer 0,5 % de son PNB à l'APD d'ici 1985 et à faire les meilleurs efforts pour atteindre l'objectif du 0,7 % d'ici 1990. Nous avons déposé aujourd'hui même notre instrument de ratification de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base.

Pour ce qui est du commerce, les gouvernements et les institutions internationales doivent désormais unir leurs efforts pour veiller à l'exécution et au respect des engagements déjà pris à cet égard. Les promesses ne suffisent pas. Il nous faut agir de façon positive si nous voulons renforcer la confiance dans le système des échanges et contribuer à la reprise de l'économie mondiale. Le Canada appuie activement les efforts déployés au sein du GATT et d'autres organismes pour vérifier dans quelle mesure sont respectés les engagements de ne pas céder au protectionnisme. Pour résister aux pressions protectionnistes, les gouvernements doivent avoir la conviction qu'ils ne sont pas seuls à lutter mais qu'au contraire ils participent à un effort vraiment collectif. Nous sommes conscients du rôle vital du commerce dans le processus de développement économique global, comme de l'importance des recettes d'exportation pour l'allègement des graves tensions qui pèsent sur la balance des paiements de bon nombre de pays. Ces efforts exigent notre attention et notre détermination.

Il existe un autre domaine où la coopération doit être entretenue. Il s'agit de la coopération entre producteurs et consommateurs dans le secteur pétrolier. Les relèvements successifs des cours énergétiques ont grandement contribué à accélérer l'inflation, à réduire la croissance réelle, à accentuer la crise de l'endettement et à assourdir le dialogue Nord-Sud. Producteurs et consommateurs ont maintenant la possibilité de collaborer, compte tenu de leurs énormes intérêts communs, à la conservation, à la sécurité de l'approvisionnement ainsi qu'à l'établissement d'un prix équitable et stable à long terme. Il se dégage aujourd'hui dans les relations consommateurs-producteurs un plus grand esprit de réalisme qui offre certains espoirs d'une discussion pragmatique des questions pétrolières et des problèmes connexes dans les années à venir.

Monsieur le Président, la communauté internationale a consacré beaucoup trop de temps à tenter de concevoir de nouveaux mécanismes, et pas assez à mieux faire fonctionner ceux dont elle dispose déjà. Je suis encouragé par l'orientation pragmatique qu'a récemment pris le débat sur la réforme du système financier international. Le rapport du Groupe d'étude du Commonwealth sur les défis posés au système financier et commercial international représente une contribution récente très utile à ce débat. Nombre de ses recommandations visent tout d'abord à amener une plus grande coopération multilatérale dans le cadre des institutions existantes.

La même préoccupation - à savoir de rendre plus efficaces les institutions existantes - a inspiré les efforts faits par mon pays au sein du Conseil d'administration du PNUD pour mieux assurer le financement de cette institution, et pour renforcer son rôle comme fonds central d'appui de toutes les activités onusiennes d'assistance technique au service du développement. Nous attachons également de l'importance à l'actuel examen triennal des activités opérationnelles pour le développement entreprises par le système des Nations Unies. Cet examen nous donne l'occasion de réaffirmer nos objectifs et fournit des lignes directrices pour une coopération pratique entre le Nord et le Sud.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

J'ai mis l'accent sur les questions qui nous préoccupent le plus, tant au regard de la paix et de la sécurité que de la coopération économique. Mais il ne faudrait pas que le souci tout naturel que nous inspirent ces secteurs-problèmes nous empêche de reconnaître et de faire connaître les réalisations du système onusien, trop souvent prises pour acquis. Quelques exemples suffiront:

- Premièrement, les institutions spécialisées de l'ONU continuent d'être le fer de lance de la coopération internationale dans nombre de secteurs techniques vitaux. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) nous en offre l'exemple le plus récent. Il importe pour nous que les institutions spécialisées réussissent effectivement à empêcher que des questions politiques non pertinentes viennent les détourner de leur mandat premier.
  
- Deuxièmement, des progrès lents mais constants ont été réalisés depuis l'approbation de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, dans le sens de la constitution d'un ensemble de traités, de mécanismes et de règlements internationaux qui devraient en venir à couvrir toutes les violations flagrantes des droits de l'homme. Aucun gouvernement ne peut désormais prétendre que les violations des droits de l'homme ne relèvent que de sa juridiction propre. Les activités de l'ONU en matière de protection de ces droits sont menées de pair avec ses efforts pour coordonner l'assistance humanitaire destinée aux réfugiés et aux victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Nous convenons avec le Secrétaire général de ce que l'être humain, en tant qu'individu, est la raison d'être ultime de toutes nos activités.
  
- Troisièmement, le système onusien reste à l'avant-garde du développement progressif du droit international. Des régimes juridiques novateurs ont vu le jour dans des domaines cruciaux comme le droit de la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'aviation civile, les télécommunications et le commerce. Toutefois, pour que le système ne se laisse pas dépasser par le progrès et les technologies nouvelles, il faudra que les considérations juridiques prennent le pas sur les objectifs politiques.
  
- Et quatrièmement, le système onusien facilite activement la coopération internationale pour chercher à régler les problèmes les plus persistants de notre société. L'une des propositions innovatrices qui seront étudiées durant la présente session de l'Assemblée générale vise l'établissement d'une commission internationale de l'environnement. Cette commission se pencherait sur l'un des grands défis qui se posent à la communauté internationale en

étudiant l'incidence du développement économique et social sur l'environnement international et ce, jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Si nous voulons que le système onusien puisse traiter de façon efficace l'ensemble des questions d'actualité, nous, les États membres, devons nous en tenir aux règles de base du système. Le caractère universel du système reste essentiel à sa viabilité. Comme il est mentionné à l'Article 4 de la Charte, peuvent devenir membres des Nations Unies tous États pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte. Cette description s'applique certainement à la République de Corée qui, dans sa réaction à la tragédie du 1er septembre et dans ses autres actions, a nettement prouvé sa responsabilité et son désir de paix.

Une autre obligation posée par l'appartenance à l'ONU réside dans le fait que les États membres doivent payer leur quote-part des budgets de l'Organisation et résister à la tentation de refuser de payer leur part de certaines composantes de ces budgets. Agir autrement reviendrait à miner le système.

Monsieur le Président, nombre de chefs d'État et de gouvernement, dont le Premier ministre du Canada, procèdent cette semaine à des consultations, ici même à New York. C'est la preuve qu'ils n'ont pas encore perdu confiance dans les institutions multilatérales que nous avons si laborieusement bâties. Le système onusien est peut-être encore loin de devenir, comme certains le voudraient, un gouvernement mondial qui puisse imposer ses décisions. Mais il est tout aussi loin d'être dominé, comme d'autres voudraient nous le laisser croire, par la "tyrannie de la majorité." Nous devons aller au delà de ces slogans. Nous devons donner un souffle nouveau à nos institutions multilatérales et ce, par des moyens pratiques. Le Canada oeuvrera à la réalisation de cet objectif.